

## Ville de Beauharnois

### 17<sup>e</sup> séance du conseil municipal

#### Séance extraordinaire

Tenue le 20 septembre 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire suppléant Gaëtan Dagenais formant QUORUM. Absents : Le maire Claude Haineault et le conseiller Patrick Laniel.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

#### Numéro 2016-09-402 Ouverture de la séance

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 18 h 55.

Adoptée unanimement.

---

#### Numéro 2016-09-403 Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

#### 1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 18 h 55
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### 2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Avis de motion – Projet de Règlement numéro 2016-08-1 modifiant le Règlement numéro 2014-02 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois
- 2.2 Avis de motion – Projet de Règlement numéro 2016-09-1 modifiant le Règlement numéro 2012-06 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beauharnois

#### 3.0 Affaires nouvelles

---

**Numéro 2016-09-403      Adoption de l'ordre du jour (suite)**

---

**4.0      Communication des membres du conseil**

**5.0      Période de questions**

**6.0      Levée de la séance.**

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2016-09-404      Avis de motion – Projet de Règlement numéro 2016-08-1 modifiant le Règlement numéro 2014-02 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois**

---

**Attendu** que le 10 juin 2016 a été sanctionnée, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* prévoyant des changements législatifs visant plus d'une vingtaine de lois différentes notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

**Attendu** que la modification consiste à interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. De plus, le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet devra veiller à ce que ces employés respectent cette interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en sera imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues ;

**Attendu** que ces interdictions devront aussi être introduites aux codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 ;

**Monsieur le conseiller Jacques Daoust** donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2014-02 – Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois.

(Que dispense de lecture soit faite)

(Projet de règlement numéro 2016-08-1)

---

**Numéro 2016-09-405      Avis de motion – Projet de Règlement numéro 2016-09-1 modifiant le Règlement numéro 2012-06 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beauharnois**

---

**Attendu** que le 10 juin 2016 a été sanctionnée, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* prévoyant des changements législatifs visant plus d'une vingtaine de lois différentes notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

